STT | CIUSSS NIM–CSN

Vote électronique sécurisé :

Comment ça fonctionne ?

Suite aux séances de l'assemblée générale extraordinaire sur l'entente de principe de la Négo 2023, la tenue du vote aura lieu du 18 février 19 heures jusqu'au 20 février 16 heures**.**

Pour avoir accès au vote, vous devez remplir les critères suivants :

- **Être membre en règle (avoir signé sa carte de membre)**
- **Avoir participé à l'une des séances de l'assemblée générale extraordinaire prévues entre le 5 février et le 17 février 2024.**
- **S'assurer que le syndicat détient votre adresse courriel à jour.**

La firme Simple Sondage vous fera parvenir, par courriel, un lien électronique unique par lequel vous aurez accès à votre bulletin de vote. Vous recevrez ce courriel le 18 février à 00h00 (minuit). Cependant, ce lien demeurera inactif jusqu'à la **période de votation**, soit du **18 février 19 heure au 20 février 16 heure**. **Si vous ne trouvez pas** ledit courriel dans votre boite de messagerie principale, vérifiez vos courriels indésirables ou encore dans vos promotions.
Un rappel sera fait le 19 février à 6h00

Après avoir cliquer sur le lien, **vous aurez accès à votre bulletin de vote**, lequel comprendra la question suivante :

«Que l'assemblée générale du STT CIUSSS NÎM-CSN adopte l'entente de principe globale portant tant sur les matières de table centrale que sur les matières sectorielles et visant le renouvellement de la convention collective. »

- ***Pour***
- ***Contre***

Après avoir sélectionné votre choix, **cliquez sur « soumettre »** et le tour est joué !
Votre vote sera comptabilisé et **complètement confidentiel** !

Si vous éprouvez des difficultés pendant le vote, veuillez écrire au courriel suivant : ag@sttciusssnim-csn.org

Ou appeler dans un bureau syndical

Vous n'avez pas encore remplie votre carte de membre ? Suivez le lien dans le code barre ci-contre **ou** aller à
http://sttciusssnimcsn.monsyndicat.org/carte-dadhesion/
ou présentez-vous à l'un de nos bureaux syndicaux.